



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 63661

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir des centres de formation à l'enseignement de la musique (Cefedem). Selon les toutes dernières lois et directives, il apparaît clairement que l'enseignement de la musique prend toute sa place dans les programmes. Dès la maternelle, l'utilisation d'instruments favorisant la découverte de sonorités puis la maîtrise du rythme et du tempo est préconisée. À l'école élémentaire, la pratique musicale est réaffirmée. Grâce à des activités d'écoute, les élèves s'exercent à comparer des oeuvres musicales, découvrent la variété des genres et des styles selon les époques et les cultures. Pratiques vocales et pratiques d'écoute contribuent à l'enseignement de l'histoire des arts. On constate aisément que l'enseignement représente aujourd'hui le premier bassin d'emploi des musiciens, et se situe, très majoritairement, dans la formation des amateurs, financée par les collectivités locales. En effet, avec les propositions faites par la commission présidée par Marin Karmitz, les centres de formation à l'enseignement de la musique verront leurs budgets abonder ceux des conservatoires pour la création de pôles d'enseignement universitaire. En conséquence, il lui demande de bien vouloir préciser les intentions du Gouvernement et les formes de concertations prévues concernant cette réforme et ses implications en termes de contenus des études.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63661

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2009, page 10761

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)